

Article 8 de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des VLEP sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles

Date de mise à jour : 10 Octobre 2023

Notre analyse

Cet arrêté précise les modalités des contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) réglementaires sur les lieux de travail réalisés par un organisme accrédité (voir [article R4412-27](#) du Code du travail). La liste de ces organismes est disponible sur le site du COFRAC.

Ces modalités sont définies aux annexes 1 et 2 de l'arrêté.

Article 8 de l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des VLEP sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles

Les modalités et méthodes générales à mettre en œuvre pour le contrôle du respect des valeurs limites d'exposition professionnelle sont définies en annexes 1 et 2.

Des outils utiles à la mise en œuvre



Circulaire DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Dossier "Risques chimiques", INRS

Cliquez ici pour accéder à cet outil